



# *Avis public*

## *Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023*

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal (L.R.Q., c.C.27.1), le rapport financier 2023 ainsi que le rapport du vérificateur seront déposés lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024 à 17h30.

Donné à Sainte-Flavie ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

Directrice générale et greffière-trésorière